|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/5/1/Rev.1 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 23 décembre 2016Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Cinquième session

Bonn (Allemagne), 7-10 mars 2017

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d’organisation :
	1. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux;
	2. Composition de la Plateforme;
	3. Élection de suppléants du Groupe d’experts multidisciplinaire.
3. Admission d’observateurs à la cinquième session de la Plénière de la Plateforme.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014‑2018.
6. Programme de travail de la Plateforme :
	1. Renforcement des capacités;
	2. Systèmes de savoirs autochtones et locaux;
	3. Connaissances et données;
	4. Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits;
	5. Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes;
	6. Évaluation thématique de l’utilisation durable de la biodiversité;
	7. Outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques;
	8. Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques.
7. Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme :
	1. Budget et dépenses pour la période 2014-2018;
	2. Fonds d’affectation spéciale.
8. Examen de la Plateforme.
9. Planification des futures sessions de la Plénière :
	1. Ordre du jour provisoire, organisation des travaux, date et lieu des sixième et septième sessions de la Plénière;
	2. Procédure d’établissement du deuxième programme de travail de la Plateforme.
10. Dispositions institutionnelles : dispositions concernant les partenariats de collaboration des Nations Unies pour les travaux de la Plateforme et de son secrétariat.
11. Adoption des décisions et du rapport de la session.
12. Clôture de la session.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |